

APPEL A PROJETS REGIONAL "C'EST MON PATRIMOINE !" 2023 : MODALITES DE CANDIDATURE (BRETAGNE)

Date limite de dépôt des dossiers : 3 mars 2023

PROJET : inviter les enfants et les adolescents (6/18 ans) à une découverte artistique et ludique du patrimoine hors cadre scolaire

Vous veillerez à faire apparaître clairement dans votre dossier:

- le **descriptif complet du projet** : contexte dans lequel il s'inscrit, ses enjeux et ses objectifs.

Cette description commencera par un bref paragraphe exprimant vos intentions partagées sur le projet et le sens de l'engagement de chacun des partenaires :

- structure jeunesse
- structure patrimoniale (monument, musée de France, site archéologique, archives...)
- partenaire artistique

Seuls les projets résultant d'une construction commune, rassemblant les 3 secteurs (jeunesse, patrimonial et artistique) seront éligibles.

- la **période d'activité** (vacances scolaires, périscolaire, extrascolaire) et la durée des activités (nombre de jours et d'heures)

- les **publics visés** (âges, adultes accompagnateurs (professionnels ou parents), enfants/jeunes en situation de handicap, sous main de justice, en situation de migration, habitants des quartiers prioritaires de la ville...)

- le **projet de restitution sur site** et ses dates prévisionnelles (projection de film, vidéo, cinéma d'animation, spectacle vivant, exposition des créations...)

Dépôt des demandes de subvention:

Un document CERFA de demande de subvention sera à compléter et envoyer aux deux adresses contact mentionnées ci-dessous.

Les projets visent l'ensemble des territoires prioritaires, dont les territoires ruraux, mais doivent, pour bénéficier du financement spécifique des crédits politique de la ville (DREETS), concerner au moins 60 % de jeunes habitants des QPV.

Les projets à destination des territoires ruraux ou des jeunes en situation spécifique (handicap, migration, justice) retenus seront financés par la DRAC.

En cas de renouvellement de demande : joindre un compte rendu financier (document cerfa) et un bilan complet ou d'étape sur le projet soutenu en 2022.

Si le projet a été financé par la DREETS au titre de la politique de la Ville en 2022, le compte rendu financier sera à saisir directement sur DAUPHIN (à l'adresse suivante: <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>). Un cerfa complété sera généré automatiquement à l'issue de votre saisie.

Annexes à télécharger :

- cahier des charges
- CERFA de demande de subvention + compte rendu financier CERFA

La commission régionale de programmation se réunira le 28 mars 2023.

CONTACTS

- Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC) : Claire Gasparutto (pour les départements 22 et 35) et Annie Rogow (pour les départements 29 et 56) cat.bretagne@culture.gouv.fr
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne: Lucie Guillot dreets-bret.polecs@dreets.gouv.fr